



GROUPE LES ÉCOLOGISTES

Votre interlocuteur : Enzo POULTRENIÉZ
Tél. : 06 66 53 43 03
Courriel : enzo.poultréniez@auvergnerhonealpes.fr

**Monsieur le procureur
de la République financier**

**Parquet national financier
Parvis du Tribunal de Paris
75 859 Paris Cedex 17**

**Objet : autorisation de transmission de
documents**

Le Conseil régional, le 28 mars 2023

Monsieur le Procureur de la République financier,

Le 18 octobre 2022, cinq jours après les révélations de Médiapart, nous vous transmettions un signalement au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale concernant les "Dîners des sommets" organisés par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au profit de son président Laurent Wauquiez.

Depuis, une perquisition a été menée par votre institution dans les locaux du conseil régional le 21 février 2023.

Dans le même temps, nous avons tenté de faire valoir nos droits à l'information en tant que membres du conseil régional. Nous avons ainsi demandé à l'exécutif régional de nous transmettre une série de documents et d'informations nécessaires à l'exercice de notre droit de contrôle des activités de l'exécutif. Notre demande porte sur les documents suivants :

- 1) les actes pris par le président, le cabinet, la direction générale des services pour engager ces opérations ;
- 2) les devis, conventions, contrats d'engagement, cahiers des clauses particulières et factures afférents à ces événements, ainsi que leurs affectations aux comptes du budget ;
- 3) les demandes de participations aux frais, les titres de recettes, et leurs affectations comptables ;
- 4) les actes pris par le président ou ses délégués, pour demander à des personnels du conseil régional et à des membres élus du conseil régional, des actions pour la préparation, l'organisation, la participation à ces opérations ;
- 5) les cartons d'invitation, la liste des invités et la liste des convives présents à ces événements ;
- 6) les invitations adressées à des personnels et des membres élus du conseil régional ;
- 7) les programmes et menus de ces événements ;
- 8) la copie ou l'enregistrement des discours que Monsieur WAUQUIÉZ y a prononcé.

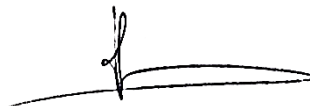
Notre courrier de demande de documents du 14/10/2022 a donné lieu à un refus de la première vice-présidente Stéphanie Pernod notifié par courrier le 16/11/2022. Nous avons saisi la CADA le 16/11/2022 qui a rendu un avis favorable le 15/12/2022. Après relances, le Directeur général des services du conseil régional, Franck Olivier Lachaud, nous a annoncé la transmission des pièces par courrier le 27/01/2023, avant de revenir sur cette décision par courrier le 14/03/2023.

Ce dernier courrier précise que les documents demandés *“ne peuvent désormais plus [nous] être communiqués, conformément aux dispositions de l'article L.311-5 f)-2° du Code des relations entre le public et L'administration qui prévoit que les documents dont la consultation ou la communication porterait atteinte « au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, sauf autorisation donnée par l'autorité compétente » ne sont pas communicables.”.*

Aussi par la présente, **notre groupe vous sollicite pour obtenir votre autorisation pour que le conseil régional nous communique les documents demandés, dans les conditions précisées par l'avis de la CADA.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le procureur national financier, en l'assurance de notre considération la meilleure.

Fabienne Grébert,
Co-présidente du groupe Les Écologistes



Maxime Meyer,
Co-président du groupe Les Écologistes



Pièces-jointes :

1. Courrier de demande de documents à l'exécutif du 14/10/2022
2. Réponse négative de la Première vice-présidente du 16/11/2022
3. Saisine de la CADA du 16/11/2022
4. Avis de la CADA du 15/12/2022
5. Courrier du DGS annonçant la transmission de pièces du 27/01/2023
6. Courrier du DGS annonçant refusant la transmission suite à la perquisition du PNF, du 14/03/2023